

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 avril 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La société anonyme d'HLM Rhône Logis est un des trois bailleurs sociaux présents dans la ville nouvelle de Rillieux la Pape. Propriétaire de 1 100 logements, elle intervient, notamment, dans les quartiers du Mont Blanc et de Ravel.

Partenaire de la convention locale de mise en oeuvre de la politique de développement social urbain engagée dans la ville nouvelle, la SA Rhône Logis souhaite s'engager, d'une part, dans une démarche de diagnostic social et urbain dans le quartier du Mont Blanc et, d'autre part, dans des projets de transformation d'usage de logements situés avenue de l'Europe.

Le quartier du Mont Blanc est un des quartiers prioritaires identifiés par le contrat de ville pour lequel l'Etat, la commune de Rillieux la Pape, la Communauté urbaine et la SA d'HLM Rhône Logis souhaitent engager un projet global de requalification.

Dans cet objectif, la SA Rhône Logis a décidé de confier aux bureaux d'études du Centre de recherche et d'études pour la planification de l'aménagement et de l'habitat (CREPAH) et d'Economie et humanisme la réalisation d'un diagnostic du secteur afin d'affiner la connaissance du fonctionnement social et urbain du quartier et de pouvoir rapidement mettre en oeuvre des actions opérationnelles.

La Communauté urbaine est sollicitée pour participer à ce premier projet dont le coût global est évalué à 175 000 F HT, soit 211 050 F TTC.

Le plan de financement de l'opération serait alors le suivant :

- Etat	52 500 F,
- commune de Rillieux la Pape	52 850 F,
- SA Rhône Logis	52 850 F,
- Communauté urbaine	52 850 F ;

La SA Rhône Logis a également accepté de s'engager dans le schéma de développement économique mis en oeuvre dans la ville nouvelle en proposant la transformation en locaux d'activités de deux logements situés aux 69 et 73, avenue de l'Europe.

Il s'agit de réaliser des travaux de mise aux normes et de sécurisation des locaux pour accueillir de petites entreprises. Ces opérations contribueraient au renforcement de la mixité du secteur des Verchères, principal pôle de centralité de la ville nouvelle, et à mettre en place une offre de locaux à prix modéré pour des activités créatrices d'emploi.

La Communauté urbaine est sollicitée pour participer à ce second projet dont le coût global est estimé à 109 992 F HT, soit 132 650 F TTC.

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

- URBAN	33 163 F,
- commune de Rillieux la Pape	4 642 F,
- SA Rhône Logis	55 050 F,
- Communauté urbaine	39 795 F ;

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le versement à la SA Rhône Logis d'une participation financière de :

- a) - 52 850 F nets de taxes pour le diagnostic social et urbain du quartier Mont Blanc,
- b) - 39 795 F nets de taxes pour la transformation des locaux d'activités avenue de l'Europe.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions afférentes.

**3° - Les dépenses** en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1999 et suivants - comptes 657 480 et 657 280 - fonction 824 - opération 0056.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,